

République FRANCAISE

COMMUNE D'OULLINS-PIERRE-BÉNITE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23
du code général des collectivités territoriales

N° D24_032

Objet : Rendu compte des marchés publics n° 1 - Du 1/11/2023 au 29/02/2024

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20240106_7 en date du 6 janvier 2024 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE :

Article 1 : Pour la période du 1er/11/2023 au 29/02/2024, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 : Le Directeur Général des Services, le service de gestion comptable de Caluire et Cuire et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le
Mise en ligne le
Notifié le

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 18 mars 2024**

**Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 069-200102747-20240318-D24_032-AU



RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 1er/11/2023 AU 29/02/2024									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat ou modification de délai	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	T2317ORS	Marché réfection du Square Orsel	procédure adaptée	24/10/2023	02/11/2023	93.556,80 €	6 mois		GREEN STYLE
Attribution de marché	T2320ELE	Travaux de remplacement des luminaires des terrains de tennis de Montlouis à Oullins	consultation	09/10/2023	10/11/2023	41.064,00 €	2 mois		ELECTRICITE CLIMATISATION RESEAU RHONALPIN
Attribution de marché	S2325LOG	Logo, charte graphique et identité visuelle	consultation	15/11/2023	16/11/2023	45.600,00 €	18 mois		STAN SARL
Attribution de marché	T2324TCE	Travaux d'entretien et de grosses réparations sur le patrimoine de la Ville - Lot 1 (Plomberie sanitaire chauffage)	procédure adaptée	06/12/2023	21/12/2023	360.000,00 €	48 mois		PAGANON ENTREPRISE
Attribution de marché	T2324TCE	Travaux d'entretien et de grosses réparations sur le patrimoine de la Ville - Lot 2 (Électricité)	procédure adaptée	06/12/2023	21/12/2023	660.000,00 €	48 mois		CEME SOTRELEC
Attribution de marché	T2324TCE	Travaux d'entretien et de grosses réparations sur le patrimoine de la Ville - Lot 3 (Plâtrerie peinture faux-plafonds)	procédure adaptée	06/12/2023	21/12/2023	960.000,00 €	48 mois		MEUNIER
Attribution de marché	T2401THE	Sécurisation plafonds du théâtre de la Renaissance	procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables	17/01/2024	17/01/2024	75 090,00 €	2 mois		ISOLA RHONES-ALPES

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 069-200102747-20240318-D24_032-AU



RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 1er/11/2023 AU 29/02/2024									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat ou modification de délai	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Modification de marché	T2122-VRD	TRAVAUX DE VOIRIE – TERRASSEMENT – ASSAINISSEMENT - Recondution 1 (TRAVAUX DE VOIRIE – TERRASSEMENT – ASSAINISSEMENT) - Modification 1	Art. R.2194-5 - Circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir	14/11/2023	17/11/2023	300.000,00 €	Pas de modification de délais	Modification de la clause de révision de prix	EUROVIA
Modification de marché	F2119-VET	Fourniture et livraison de vêtements de travail, d'uniformes de police municipale et d'équipements de protection individuelle - Recondution 1 - Lot 2 (Uniformes de police municipale et équipement professionnel associé) - Modification 2	Art. R.2194-6 - Nouveau titulaire	30/11/2023	05/12/2023	10.943,71 €	Pas de modification de délais		ABILIS
Modification de marché	T2310MEN1	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures en bois dans 2 bâtiments municipaux - Lot 1 (Remplacement de menuiseries bois maison Arles Dufour) - Modification 1	Art. R.2194-7 - Modifications non-substantielles	13/12/2023	20/12/2023	118.338,00 €	Prolongation de 63 jours	Sans incidence financière	PERRET SARL
Modification de marché	T2310MEN2	Travaux de remplacement de menuiseries extérieures en bois dans 2 bâtiments municipaux - Lot 2 (Remplacement de menuiseries bois maison des sociétés) - Modification 1	Art. R.2194-5 - Circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir	13/12/2023	20/12/2023	56.022,00 €	Prolongation de 63 jours	Sans incidence financière	PERRET SARL
Modification de marché	F2220COU	Fourniture de couches pour les structures de petite enfance du CCAS d'Oullins - Modification 1	Art. R.2194-5 - Circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir	28/06/2022	01/02/2024	9 000,00 €	Avenant de transfert du CCAS à la Ville	Sans incidence financière	Celluloses de Brocéliande
Modification de marché	S2000-EIT	Exploitation des installations de chauffage, eau sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation - Modification 4	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 10% montant initial et modification < seuils EU)	20/03/2020	14/02/2024	€ 517 915,00	Pas de modification de délais	€ 813,60	IDEX ENERGIES
Modification de marché	2023T18	Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des cours d'école du groupe scolaire de Haute Roche	Art. R.2194-6-2° - Modification d'un co-traitant	26/12/2024	23/02/2024	€ 178.022,64	Pas de modification de délais	Sans incidence financière	Co-traitance INDIGGO remplace Trait d'Union